

FICHE SIGNALÉTIQUE

DUOTACK – Partie B

Available in English

SIMDUT	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		Non réglementé

SECTION I. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Duotack – Partie B
Utilisation : Adhésif pour isolant.

Numéro de la fiche signalétique : CA U DRU SS FS 119
Numéro de la formule : Non applicable
Date de révision : 16 novembre 2011

Distributeur : Soprema Canada
 1675, rue Haggerty
 Drummondville (Québec) J2C 5P7
 CANADA
 Tél. : (819) 478-8163

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00 – Heure de l'Est) : (800) 567-1492
 CANUTEC (Canada) (24h.) : (613) 996-6666
 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : (800) 424-9300
 Centre Antipoison (Québec) : (800) 463-5060

NOTE D'URGENCE!!!

Liquide visqueux incolore avec une odeur de polyéther. Irritant grave pour les yeux, la peau et les poumons. Peut causer des réactions allergiques de la peau et respiratoires. Peut causer des brûlures. Peut être nocif si ingéré.

SECTION II. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Polypropylène glycol	25322-69-4	60-100	Non disponible	Non disponible
Amines tertiaires privés	Non disponible	1-5	Non disponible	Non disponible

SECTION III. EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ**EFFETS NOCIFS SUR LA SANTÉ****INHALATION DE PARTICULES (VAPORISATION) ET FUMÉES :**

Une réaction allergique pulmonaire telle que l'asthme, incluant la toux, la respiration sifflante, la douleur et le serrement de la poitrine, la difficulté à respirer et le souffle court; l'irritation des voies respiratoires supérieures, incluant brûlure de la bouche, de la gorge et de la poitrine.

YEUX : Ce produit est un irritant grave pour les yeux. Les symptômes incluent démangeaison, brûlure, rougeur et larmoiement. Peut causer des brûlures aux yeux.

INGESTION : L'ingestion peut causer l'irritation gastro-intestinale, la nausée, le vomissement et la diarrhée.

PEAU : Ce produit est un irritant grave pour la peau. Ce produit peut causer une réaction allergique de la peau.

EFFETS AIGUS SUR LA SANTÉ : Voir Inhalation de particules et fumées ci-dessus.

SECTION IV. PREMIERS SOINS**INHALATION :**

Quitter la zone pour respirer de l'air frais. L'administration d'oxygène peut être nécessaire, obtenir des soins médicaux si nécessaire. Consulter un médecin immédiatement si la surexposition est grave.

YEUX : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.

INGESTION :

Obtenir des soins médicaux ou l'avis d'un médecin immédiatement. Ne pas provoquer le vomissement sauf sur avis d'un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente ou ayant des convulsions.

PEAU : Laver à fond la région affectée avec de l'eau et du savon. Si l'irritation, des taches ou autres troubles se développent ou persistent, obtenir des soins médicaux immédiatement. Des articles de cuir contaminés, incluant les souliers qui ne peuvent être décontaminés doivent être jetés.

SECTION V. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : > 177°C (350°F)

MÉTHODE : PM cc

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : N/A

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non établie

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION : N/A

PROCÉDURES SPÉCIALES POUR ÉTEINDRE LE FEU :

Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée. Les contenants peuvent exploser si surchauffés. Durant un incendie, le personnel sur les lieux doit éviter l'exposition aux fumées utilisant des techniques d'extinction d'incendie acceptées.

PRODUITS DE COMBUSTION :

Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone, oxydes d'azote, HCN et vapeurs d'acide organiques.

MOYENS D'EXTINCTION :

Poudre chimique sèche, CO₂, mousse.

AUTRES PRÉCAUTIONS :

Les pompiers devraient porter des vêtements de protection complète incluant un appareil respiratoire autonome.

SECTION VI. MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL**FUITES / DÉVERSEMENTS :**

Évacuer la zone rapidement. Rester dos au vent du matériel déversé et isoler l'exposition. Éviter l'inhalation de vapeurs ou de brumes. La surface peut devenir glissante après un déversement. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Arrêter la fuite du matériel si cela peut se faire sans risque. Empêcher le matériel de pénétrer dans les égouts. Ventiler la zone contaminée. Absorber avec une matière inerte (sable, terre ou autre matériel approprié). Transférer dans un contenant approprié pour la neutralisation ou l'élimination. Disposer du matériel récupéré selon les réglementations locales, provinciales ou fédérales.

SECTION VII. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**PRÉCAUTIONS DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE :**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Éviter le contact avec l'eau. Ne pas renfermer le produit contaminé alors qu'une accumulation de pression dangereuse peut résulter de la libération de CO₂. Éviter le contact avec des métaux tels que aluminium, laiton, cuivre, métaux galvanisés, étain et zinc. Garder les contenants fermés hermétiquement dans un endroit frais, sec, bien ventilé. Ne pas entreposer dans des contenants ouverts, sans étiquette ou mal étiquetés. Ne pas réutiliser de contenant vide sans nettoyage ou reconditionnement commercial.

SECTION VIII. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS :	L'utilisation de gants de néoprène, nitrile ou butylcaoutchouc est recommandée.
RESPIRATOIRE :	Utiliser un respirateur pour vapeur organique approuvé par NIOSH pour se protéger contre l'inhalation des vapeurs. Un respirateur devrait être utilisé si la ventilation n'est pas disponible ou est inadéquate pour garder les niveaux de vapeur sous les limites d'exposition applicables.
YEUX :	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques; ajouter un écran facial (si des éclaboussures sont possibles).
AUTRES :	Un bain pour les yeux et des douches d'urgence sont recommandés.
CONTRÔLES DES VAPEURS :	Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau d'exposition du travailleur sous les limites d'exposition.

SECTION IX. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE :	Liquide visqueux
ODEUR :	Polyéther
COULEUR :	Incolore
ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
pH :	9-10
PRESSION DE VAPEUR :	N/A
DENSITÉ DE VAPEUR :	N/A
POINT D'ÉBULLITION :	N/A
POINT DE FUSION :	N/A
POINT DE CONGÉLATION :	N/A
TAUX D'ÉVAPORATION :	N/A
CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) :	N/A
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	N/A
VISCOSITÉ :	16 800 cps à 23,9°C
DENSITÉ :	0,98
% VOLATILITÉ :	< 0,15 %

SECTION X. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ :	Ce matériel est stable à la température de la pièce.
CONDITIONS À ÉVITER :	Éviter les températures élevées. Éviter le contact avec l'eau. Éviter la contamination. Éviter le contact avec des métaux tels que aluminium, laiton, cuivre, métaux galvanisés, étain et zinc.
INCOMPATIBILITÉ :	Éviter le contact avec l'eau, les alcools, amines, bases et acides.
DÉCOMPOSITION DANGEREUSE :	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, hydrocarbures, HCN, vapeurs et acides organiques
CONDITIONS POUR ÉVITER LA POLYMÉRISATION :	La polymérisation ne surviendra pas.

SECTION XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES : <i>Polypropylène glycol</i> : LD50 (oral, rat) : > 2 g/kg
EXPOSITION AIGUË : Ce produit est un irritant grave pour les yeux, la peau et les poumons. Il peut causer des réactions allergiques de la peau et respiratoires. Il peut causer des brûlures. Il peut être nocif si ingéré.
EXPOSITION CHRONIQUE : Aucune information disponible sur ce produit. Éviter l'exposition répétée.
CANCÉROGÉNÉCITÉ : Aucune information additionnelle disponible.

SECTION XII. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**DONNÉES ÉCOTOXICOLOGIQUES :** N/A**DESTINÉE CHIMIQUE :** N/A**SECTION XIII. ÉLIMINATION DU PRODUIT****CLASSIFICATION RCRA :** N/A**MÉTHODE D'ÉLIMINATION :** Pas réglementé par le RCRA. Éliminer selon les réglementations locale, provinciale et fédérale.**QUANTITÉS À DÉCLARER SELON EPA :** N/A**SECTION XIV. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT****APPELLATION RÉGLEMENTAIRE (DOT) :** Non réglementé**CLASSIFICATION DU RISQUE (DOT) :** Non réglementé**NIP :** Non réglementé**GROUPE D'EMBALLAGE :** Non réglementé**QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) :** N/A**SECTION XV. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION****SIMDUT :** Classe D2A Matériel toxique et infectieux – Autres effets – Très toxique

Classe D2B : Matériel toxique et infectieux – Autres effets – Toxique

TSCA : Sur la liste de TSCA.**OSHA :** Considéré dangereux.**ORGANES CIBLES :** Yeux, peau et système respiratoire.**INGRÉDIENTS DANGEREUX SELON OSHA :** Aucun**CLASSIFICATION SARA 311 :**

Risque immédiat pour la santé O

Risque pour la santé retardé N

Risque d'incendie N

Risque de réactivité N

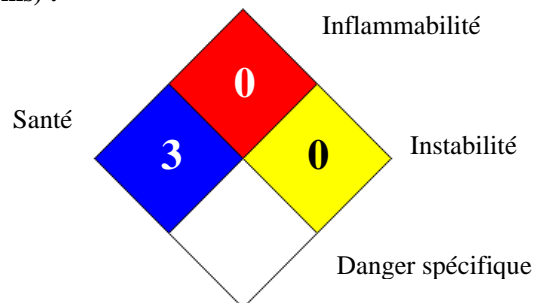
Risque de libération soudaine de pression N

INGRÉDIENTS SARA 313 : Aucun

Ingrédients Proposition 65 – Produits chimiques connus dans l'état de Californie pour causer le cancer ou dommages à la naissance ou autre effet nocif sur la reproduction : Aucun

HMIS (États-Unis) :

3	SANTÉ
0	INFLAMMABILITÉ
0	RISQUE PHYSIQUE
	ÉQUIPEMENT PROTECTEUR

NFPA (États-Unis) :

SECTION XVI. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Glossaire :

ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ANSI :	American National Standards Institute
ASTM :	American Society for Testing and Materials
CAS :	Chemical Abstract Services
CFR :	Code of Federal Regulations (États-Unis)
CIRC :	Centre international de recherche sur le cancer
CSA :	Association Canadienne de Normalisation
CL50 :	Concentration d'une substance dans l'air qui cause la mort d'au moins 50% d'une population animale définie.
DL50 :	Dose d'une substance qui, lorsque administrée par une voie d'entrée définie sur un essai animal, cause la mort d'au moins 50% de cette population animale définie.
DOT :	Department of Transportation (États-Unis)
EPA :	Environmental Protection Agency (États-Unis)
HMIS :	Hazardous Material Information System
IARC :	International Agency for Research on Cancer
LIS :	Liste intérieure des substances (Canada)
NFPA :	National Fire Protection Association
NIOSH :	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
NTP :	National Toxicology Program (États-Unis)
OSHA :	Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)
RCRA :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
RTECS :	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SIMDUT :	Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail
TMD :	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps
TSCA :	Toxic Substances Control Act

Référence :

Fiche signalétique du fournisseur.

Pour plus de renseignements : SOPREMA Canada 1-800-567-1492

Les fiches signalétiques de SOPREMA sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.soprema.ca>

Justification de la mise à jour :

- Mise à jour triennale.

Cette fiche signalétique a été formulée en vertu de la norme ANSI Z400.1 (États-Unis), de la norme 29 CFR Part. 1910-1200 d'OSHA (États-Unis) et du règlement DORS/88-66 du SIMDUT (Canada).

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.